



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-063

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du
Haut Dadou : Demande de prorogation**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, pour mémoire, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en place sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois depuis le 2 mars 2020. Une convention d'OPAH a été signée à cet effet avec l'ANAH, l'Etat, les Communautés de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales. Cette opération a fait l'objet d'une prorogation pour une durée de seize mois et arrive à échéance au 30 juin 2024.

De nouvelles évolutions dans les dispositifs contractuels de l'ANAH vont intervenir au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, les OPAH de droit commun vont disparaître et être remplacées par des Programmes d'Intérêt Général (PIG) « Pacte Territorial France Renov' » comprenant 3 volets : un volet dynamique territoriale obligatoire (sensibilisation grand public, repérage des ménages précaires, mobilisation des professionnels), un volet information, conseil et orientation obligatoire (Espace Conseil France Renov') et un volet accompagnement facultatif (l'équivalent des OPAH). Dans ce contexte, l'OPAH du Haut Dadou ne pourra pas être prorogée au-delà du 31 décembre 2024.

Le Président souligne l'intérêt, pour les habitants du territoire, que la Communauté de Communes puisse être couverte par un PIG « Pacte Territorial » comprenant un volet accompagnement et précise que des réflexions doivent être conduites sur le portage et les partenariats autour de ce PIG.

Aussi, afin de permettre l'accompagnement des ménages dans l'attente de la mise en œuvre effective d'un PIG « Pacte Territorial » au 1^{er} janvier 2025, il est proposé de demander à Monsieur le Délégué Local adjoint de l'ANAH la prorogation pour six mois de l'OPAH du Haut Dadou, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- approuve la demande de prorogation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou pour une durée de six mois,

- charge le Président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette prorogation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 081-200034049-20240703-2024_063-DE

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

